

Edito

Culture pour tous ou culture pour chacun

Le projet du rapport rédigé par Guillaume Pfister et Francis Lacloche, intitulé « Culture pour chacun », a soulevé nombre de réactions dont assez peu sont favorables, beaucoup soupçonnant que cette nouvelle orientation aboutisse à des réductions au niveau des crédits d'intervention de l'Etat.

A lire ce projet de rapport, on peut sembler-il dégager deux orientations principales. Les rapporteurs semblent estimer que les orientations actuelles risquent d'aboutir, ou aboutissent, à un « processus d'intimidation sociale » et que, par ailleurs, il convient d'aller d'une « culture pour tous » invitant la société à adhérer à un consensus intellectuel vers une « culture pour chacun », entendant reconnaître la diversité de la culture, des cultures.

Il ne peut être question ici d'ouvrir un débat sur ces questions, mais la rencontre de Télérama et l'incident significatif qui a provoqué le refus de Claude Régy de poursuivre le débat (*voir page 2*) montre à l'évidence qu'il ne s'agit pas d'un débat académique. Nous devons nous en saisir.

En effet, lors de la 4^{ème} table ronde, un vif échange tournant à l'altercation a opposé Claude Régy à Yves Michaud. Refusant l'analyse de ce dernier, Claude Régy a violemment protesté puis a quitté la table-ronde en estimant inutile de poursuivre.

Assistant à cet incident, nous n'avons pu nous empêcher de faire le rapprochement avec le rapport Pfister-Lacloche qui développe une conception œcuménique de la Culture, n'évoquant jamais les notions de qualité en incluant, par exemple, dans le champ culturel la totalité des émissions de télévision, en allant jusqu'à considérer que « d'une certaine manière, le véritable obstacle à une politique de démocratisation culturelle, c'est la culture elle-même. ».

Cela rejoint les interrogations que nous avons eu sur divertissement et culture, tourisme et culture, etc... Nous aurons l'occasion d'y revenir dans nos prochains numéros.

« La Commission Culture en Ile-de-France »



Corinne Rufet, Présidente de la Commission Culture de la Région IDF était notre invitée au déjeuner débat du 29 novembre 2010. C'est un moment important car, avec le renouvellement du Conseil Régional, nos interlocuteurs ont changé, nous devons donc nouer des contacts avec les

nouveaux responsables de notre secteur. A cette occasion nous avons procédé avec Corinne Rufet à un large échange de vue sur les objectifs de la Région dans le secteur culturel, et chacun des participants a pu également lui présenter son organisation, son implantation en Île-de-France et ses projets. Nous publierons un compte-rendu complet sur notre site, en attendant vous trouverez ci-dessous quelques extraits de son intervention initiale.

Rappelons tout d'abord que Corinne Rufet, géographe-urbaniste, fait son premier engagement politique pendant ses études dans le cadre du mouvement des squats artistiques et de la naissance de la musique dite « Electro », à Nantes dans les années 90. où elle a participé au squat qui allait devenir le « Lieu Unique ». Éluée Conseillère Régionale d'Île-de-France depuis 2004. Engagée sur les questions de démocratie, de liberté d'expression et de soutien aux créateurs, elle a rendu en 2008 un rapport sur les lieux de création et les squats artistiques.

Au début du déjeuner débat Jacques Guénée a présenté les deux autres invités : Alain Sauvreneau, Président de la CPCARIF et membre du Bureau du CESR et Hervé Pérard, représentant de la FNCC (Fédération des Collectivités territoriales pour la Culture) et Adjoint au Maire d'Evry. Corinne Rufet procède à une brève présentation en rappelant tout d'abord que dans la précédente mandature elle a présidé depuis sa création la Commission du Film d'Île-de-France, et en rappelle rapidement les objectifs.

Elle présente ensuite la Commission Culture en précisant son rôle par rapport à celui du Vice-Président chargé de la Culture, Julien Dray. La Commission est une structure interne au Conseil Régional, lieu de réflexion et de consultation. Le Vice-Président lui est en charge de l'exécution de la politique.

Elle précise que le programme culture de la Région résulte de négociation entre les groupes de la majorité qui a abouti à un contrat de mandature. Elle développe ensuite le concept de « fabrique de culture », lieu qui regroupe des artistes, des intervenants qui travaillent dans un contexte plus proche de l'économie sociale que de l'économie de marché. Elle insiste sur le fait que la nouvelle politique régionale attachera une importance plus grande que par le passé aux arts plastiques par un soutien aux plasticiens. Elle signale ensuite que les emplois tremplins font aujourd'hui débat au sein de la majorité, le Vice-Président Jean-Paul Planchou, chargé de leur mise en place, souhaitant les réserver en priorité aux activités d'insertion.

Puis, elle évoque les difficultés qu'elle rencontre pour faire prendre en compte la valorisation du bénévolat dans les dossiers déposés par les associations. Elle insiste ensuite sur son souci de voir l'aide de la Région plus tournée vers les acteurs de la culture que vers les industries culturelles. Elle termine son intervention en soulignant combien il est nécessaire qu'il y ait une coopération entre élus et associations afin d'assurer une bonne remontée de l'information, notamment en ce qui concerne les problèmes que rencontrent ces dernières dans leurs relations avec la Région.

Nous poursuivons notre présentation des membres de la COFACRIF, aujourd'hui le rideau s'ouvre sur nos amis de la FNCTA

FEDERATION DES COMPAGNIES DE THEATRE ET D'ANIMATION

Avec près de 1500 compagnies et quelque 20 000 licenciés (dont près de 3000 de moins de 16 ans), la FNCTA rassemble ceux qui partagent, en amateur, la passion du théâtre et le plaisir de jouer.



Seule fédération entièrement dédiée au théâtre amateur, notre association est agréée par le Ministère de la Santé et des sports, le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives et soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication.

La FNCTA dispose d'un réseau actif de bénévoles de terrain réunis localement en 14 Unions Régionales et

39 Comités Départementaux.

Toutes les actions de la FNCTA visent à accompagner et à améliorer les pratiques des compagnies de théâtre amateur, à faciliter les démarches et à rendre possibles les projets selon 4 grands axes prioritaires :

- La mise en réseau des connaissances et expériences par l'organisation, au niveau départemental, régional ou national, de rencontres et de festivals, qui sont autant d'occasions pour les troupes de tisser des liens entre elles, et d'aller à la rencontre de différents publics. Tel est aussi l'objectif des échanges internationaux proposés par la FNCTA.

- La centralisation et la circulation de l'information consacrée au théâtre amateur grâce à la revue Théâtre et Animation et aux outils du site fédéral (calendrier des festivals, fiches de lecture, fiches pratiques, Espace Licenciés, aux bulletins, aux sites Internet édités par les Unions régionales et les Comités départementaux, ainsi qu'à plusieurs centres de ressources en région).

- La formation des comédiens et des responsables de la FNCTA à travers la mise en place d'ateliers, de cycles de formations spécialisées (cursus d'animateur-intervenant) ou encore de stages - sur des thèmes aussi variés que le jeu, la mise en scène, le son et l'éclairage... - proposés au niveau national ou local.

- L'accompagnement des projets et démarches grâce à une série de services et d'avantages tels que des tarifs préférentiels auprès des assurances et des sociétés de droits d'auteur (SACEM et SACD), des possibilités de prêts de matériel en région, mais aussi des conseils administratifs, financiers et fiscaux.

La FNCTA attache un intérêt particulier à l'Action Jeunes Comédiens (AJC) à travers, notamment, l'animation d'un réseau de Relais-Jeunes (RJ) à l'écoute des jeunes comédiens et de leurs responsables de troupes.

En Ile de France, c'est 260 troupes et 3700 licenciés qui s'adonnent à ce loisir.

Il faut souligner la diversité des troupes étant donné l'étendue du territoire ; de multiples expériences sont menées et nous avons aussi bien la troupe qui joue en milieu rural une fois par an que la troupe parisienne qui s'attache à un travail de création et se donne le temps de le réaliser.

L'Union Régionale Ile de France de la FNCTA propose diverses actions à l'ensemble de ses membres :

- Partenariat avec les théâtres : spectacles à des tarifs réduits, ateliers, rencontres ou discussions mis en place à l'occasion de tel ou tel spectacle.
- Stages de formation (par exemple, sur l'éclairage, la mise en scène, le maquillage) organisés avec des professionnels ou avec des partenaires institutionnels (ex. Ecole départementale du théâtre de Corbeil Essonne ou Théâtre 71 de Malakoff)
- Site Internet où vous pouvez suivre l'actualité de l'Union et de ses comités départementaux
- Bulletins aux adhérents et envois d'informations par e-mail
- Organisation de rencontres et soutien aux manifestations permettant aux troupes de jouer (Festival de Paris, journée à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs de Paris autour d'un auteur contemporain, SCENIF à la MJC de Chilly Mazarin, festivals d'Issy les Moulineaux, de Maisons Laffitte ...)

6 des 8 départements qui constituent la région (75, 78, 91, 93, 94 et 95) sont dotés de Comités qui proposent également diverses activités pour répondre aux besoins des troupes (formation, rencontres, centres de ressources...).



Pour en savoir plus : www.fnctaidf.com

FONDATION DU PATRIMOINE Ile-de-France

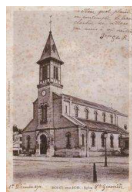
La Fondation du patrimoine a mené en France une importante action de sauvegarde. Il nous est apparu intéressant de vous communiquer ci-dessous leurs trois derniers projets en Ile-de-France. Vous pouvez également trouver de plus amples informations sur le site :

www.fondation-patrimoine.com



La Délégation d'Ile-de-France, depuis sa création en 2000, est présente sur les 8 départements et fonctionne avec un réseau de bénévoles : un délégué régional et son adjoint, des délégués départementaux et de pays, une trésorière et une chargée de mission. La Délégation gère des projets de mise en valeur et de restauration du patrimoine privé, grâce au label, et du patrimoine public par l'intermédiaire de souscriptions.

Restauration de l'église Ste-Geneviève de Rosny-sous-Bois



L'église Sainte-Geneviève, qui se trouvait autrefois au cœur de la commune de Rosny-sous-Bois, était le point le plus haut de la ville. L'édifice actuel a été construit entre 1857 et 1860, sur l'emplacement de l'ancienne église du XIIIe siècle et démolie pour vétusté en 1856.

L'église de Rosny-sous-Bois, dédiée à Ste-Geneviève se trouve à l'emplacement de l'ancienne église du XIIIe siècle, tout proche de la place du Souvenir Français. Ce dernier lieu, était l'emplacement de la première église de la commune datant de l'époque romane du XIe-XIIe siècles.

L'église actuelle a été construite entre 1857 et 1860, le 19 juillet 1857, l'abbé LPJ. Allary, curé de la paroisse, pose et bénit la première pierre de l'église.

Cette église reprend un plan traditionnel symétrique avec nef centrale et bas-côtés, sans transept. Elle est de style néo-roman avec la présence de fenêtres surmontées d'arcs en plein cintre. La façade occidentale, composée selon un axe symétrique, comporte un clocher-porche. Ce clocher protège trois cloches datant de 1900, oeuvres du fondeur Hildebrand.

L'orgue du chœur de l'église Ste-Geneviève provient de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas d'où il a été transféré en 1986, suite à un don de la ville de Paris. L'orgue non classé et de facteur inconnu à son origine fut transformé par le facteur Merklin en 1888.

L'église n'a pas subi de restauration depuis les années 1970 et elle nécessite aujourd'hui une importante campagne de restauration, car de gros risques de dégradation voire de disparition menacent l'église.

Restauration de l'église Notre-Dame de Champcueil



L'église Notre-Dame de Champcueil, fut construite au XIIe siècle et fut bâtie à l'emplacement d'un sanctuaire préroman ayant pu succéder à un édifice païen.

D'après les archives connues, l'église a toujours été paroissiale, rattachée au diocèse de Sens. L'église a plusieurs fois été modifiée, notamment au XIIIe siècle avec le nouveau chœur, et restauré surtout au XXe siècle. La commune de Champcueil souhaite aujourd'hui prolonger ces travaux de restauration et achever la restauration de la nef.

L'église du XIIe siècle, apparaît avec trois pignons successifs, en premier lieu avec le porche et ses onze ouvertures abritant une porte à plis de serviette du XVIe siècle, surmontée d'un tympan orné d'une polychromie occultée. Ensuite il y a la nef, avec sa fenêtre occidentale et enfin le chœur composé d'un sanctuaire en hémicycle à cinq travées entouré d'un déambulatoire. L'élévation intérieure de la nef est constituée de grandes arcades et de fenêtres hautes. L'élévation du chœur est composée de trois niveaux, grandes arcades, triforium et fenêtres hautes. Le clocher est composé d'une charpente de 1763 et possède, depuis les années 90, sept cloches qui s'actionnent manuellement. L'église est mise en valeur par un orgue qui profite d'une très bonne acoustique du haut vaisseau.

Après de nombreuses restaurations, depuis 1991, la commune de Champcueil poursuit sa politique de mise en valeur et conservation du patrimoine local en entreprenant d'achever la restauration de la nef.

Restauration de l'ancienne orangerie de Clichy-sous-Bois



L'orangerie de Clichy-sous-Bois a été construite dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La Ville est devenue propriétaire en 1930, avec le château qui lui faisait face et qui est devenu l'Hôtel de Ville.

Grâce à sa valeur patrimoniale et architecturale, la bâtisse de style Louis XVI a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1972.

L'ancienne orangerie est de forme allongée et est composée d'un corps principal qui ressort en légère avancée sur deux ailes plus basses. Des pilastres cannelés rythment encore l'intérieur de la grande pièce principale symétriquement et régulièrement. L'aile occidentale se retourne sur la cour abritant les anciennes écuries, suivant une disposition qui n'a pas changé depuis le XVIIIe siècle, comme l'indique les plans anciens.

Afin de continuer ce lien de vie entre le château et son orangerie-galerie, la municipalité qui souhaite pérenniser la place privilégiée de l'ancienne orangerie au sein de la commune, entreprend aujourd'hui une campagne de restauration et de réhabilitation des espaces intérieurs et extérieurs.

Fondation du Patrimoine
Délégation régionale Ile de France
23-25, rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 53 67 76 06 - Fax : 01 40 70 11 70

Retour par **A Cœur Joie** sur un évènement important :

GRACE A LA MUSIQUE :

LA RENCONTRE DES DIFFERENCES

Le 28 mars dernier, à Rueil-Malmaison, près de Paris, la polyphonie a sonné dans une véritable harmonie des voix et des cœurs. Sur la scène : 100 choristes handicapés (visuels, moteurs, mentaux), 150 choristes valides de la région parisienne, membres de **A Cœur Joie**, et un orchestre symphonique de 60 très jeunes instrumentistes du conservatoire de Boulogne. Sous la direction de Pierre Calmelet, maître dans la direction des chœurs et des esprits, la musique a produit sa magie : Bach, Mozart, Haendel, Schubert, Saint-Saens, Sibélius, Kodaly, Bardos étaient au rendez-vous !

« Il n'y avait pas de différence entre nous ! » s'est exclamée Martine depuis son fauteuil roulant en quittant la scène, tant la fusion était totale entre tous. Bruno, aveugle, s'est réjoui : « J'ai échangé des paroles fraternelles et chaleureuses avec des ténors valides. Nous étions transportés par la musique, notre émotion était indicible. Quelle merveilleuse aventure, à renouveler à tout prix ! Que serions-nous sans la musique qui procure tant de baume au cœur ? »

Dans la salle, l'émotion était aussi très grande, suscitée par la composition des chœurs et par la beauté de la musique exprimée.

Le concert a été donné une nouvelle fois à Grosly le 26 juin, lors du cinquantième anniversaire du centre « Belle alliance » qui a pour tâche l'insertion professionnelle des handicapés. Puis le festival des Choralies, organisé par A Cœur Joie à Vaison-la-Romaine en août dernier (plus de 5000 participants), a fourni aussi l'occasion de manifester cette démarche de rencontres grâce aux différences.

Le chemin de la rencontre et du partage

Ces concerts avaient été préparés par deux journées (en novembre et en février) pendant lesquelles tous les choristes ont appris à se connaître, à vivre avec leurs différences, non pas comme des obstacles mais comme des chances de partage.

Cette nouvelle expérience de Cœurs en Chœurs, après celle de 2006 au Palais des Congrès, a permis déjà que des chorales s'ouvrent à des choristes différents. Des choristes valides ont apporté la polyphonie dans des chœurs d'institutions de handicapés qui chantent à l'unisson ou à deux voix : un apport ressenti comme le relief d'un kaléidoscope musical. Des personnes handicapées ont osé dire leur désir de chanter. Des choristes ont exprimé leurs handicaps cachés...

Plusieurs projets sont en cours ou en préparation en Ile-de-France, promus par les acteurs des concerts de 2010: jumelages de chorales handi-valides, projets associant des établissements d'enfants à des chœurs d'enfants, ateliers d'écriture images et son, recherches pour la fabrication de partitions en braille, etc...

Nous aimons citer les paroles du fondateur d'A Cœur Joie, César Geoffray : « Lorsque les voix s'unissent, les cœurs sont près de se comprendre ». N'y a-t-il pas plus beau projet que d'unir les êtres humains grâce à la musique, au-delà et avec leurs différences ?

Michel Gauvry

CULTURE ET CONSEILS DE QUARTIER :

POURSUITE DE NOTRE TRAVAIL

Cette réunion est la troisième dans le cadre du projet initié par la COFACRIF en 2010 dans le but de développer les activités culturelles au sein des conseils de quartier, on aborde en premier lieu la question de la responsabilité des conseillers de quartiers organisateurs de manifestation, un rappel des faits est effectué :

Si la Mairie engage sa responsabilité dans la plupart des cas, il semble que cela soit conditionné par une déclaration en préfecture, l'installation du matériel par le personnel de la Ville ou l'intervention de la Régie de quartier. Il existe donc un flou sur l'engagement sans réserve de la responsabilité de la Ville de Paris, notamment concernant les montages techniques. La Mission démocratie locale se renseigne auprès du service juridique de la Direction des Usagers des Citoyens et Territoires ou de la Direction des Affaires Juridiques pour savoir s'il existe des textes précisant le champ de responsabilité de la Ville, dans le cadre des événements organisés par les conseils de quartier. La question est posée de savoir quelle serait la meilleure solution alternative dans le cas où la responsabilité de la Mairie de Paris ne serait pas engagée systématiquement : la création d'une structure ressource, une négociation au nom des 122 CQ parisiens avec un assureur, un partenariat avec les régies de quartier. Au vu des réponses qui seront apportées par la DAJ, nous serons en mesure de prendre une décision lors de notre prochaine réunion.

Sur la mutualisation et le développement d'activités inter-quartiers : Il y aurait un intérêt indéniable à ce que se réunisse – peut être sous la forme d'une association – l'ensemble des ciné-quartiers parisiens, à l'image de Circul'livre qui a créé une association afin de déposer la marque, établir une charte, souscrire une assurance, etc. R.B rappelle que les projets Cinéma Itinérant et Festival Jazz développés dans le 12^e n'auraient pu se réaliser en dehors d'une dynamique inter-quartier.

Sur les rapports entre CQ, MDA et Centres d'Animation : Si la plupart des intervenants constate un intérêt limité de la part des élus pour ces questions de transversalité alors même que les pôles de démocratie locale et de la vie associative sont indissociables, la situation diffère selon les MDA. Concernant celles qui sont représentées aujourd'hui par leurs directrices et celles que les intervenants autour de la table ont l'habitude de côtoyer, la situation est la suivante : Dans les 1^{er}, 2^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et 17^{ème}, l'absence de liens avec les CQ est notable. Mais FLB rappelle qu'il existe des collègues d'associations au sein des CQ, et que la municipalité a toujours tenu à faire la distinction entre MDA et Maison de Quartier. La plupart s'accorde à dire que les possibilités d'actions de réseaux ou inter-quartiers existent et que les associations s'intéressent au développement culturel des CQ. A titre d'exemple, la MDA 14 est en lien régulier avec les présidents de CQ et communique sur leurs activités. S.M note que l' élu dans cet arrondissement est en charge de la vie associative et de la démocratie locale.

J.G évoque le rôle que peut jouer la COFACRIF dans le rapprochement des CQ et du monde associatif, ainsi que le travail de conseil qu'elle peut leur apporter en terme de développement culturel. Dans cette optique, on peut imaginer un rapprochement entre les 21 cinémas indépendants parisiens et les conseils de leur quartier. FLB indique aussi que les MDA peuvent être un « axe » entre les associations culturelles et les projets inter-quartiers, et qu'elles ont un rôle à jouer dans le rapprochement des pôles de démocratie locale et de la vie associative. S.M (MDA 14) propose d'organiser avec le groupe une rencontre ouverte à tous les CQ, en présence des organisateurs de ciné-quartiers - développés dans le 14^e - et les conseillers de quartier du 3^e qui souhaitent développer le même type d'activité. Ces échanges de bons procédés pourraient être déclinés aux autres activités. Une autre piste est évoquée en fin de réunion concernant la création d'une commission sur l'action inter-arrondissement.